

Formation certifiante

🕒 2 SESSIONS - 1 JOUR

- 29 mai 2026
- 17 novembre 2026

👤 18 PARTICIPANTS

Effectif maximum

📍 CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION HORTICOLE (CFPH)

13, Avenue de Verdun
69 130 ECULLY

€ TARIFS

Adhérents : 350 € TTC
Non adhérent : 475 € TTC

💡 OBJECTIFS

Permettre aux agents des structures gestionnaires de rivières d'obtenir leur habilitation AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux) et partager des retours d'expériences aux abords des rivières pour la mise en oeuvre concrète de cette procédure :

- Votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT-DICT, les principaux points de repères
- Le guichet unique et l'emprise du projet
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Les définitions et glossaire et le Guide Technique
- Les différents acteurs de la réforme DT-DICT et réseaux concernés
- La réalisation des investigations complémentaires
- La préparation du projet et des travaux- DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- L'exécution des travaux et les cas particuliers rencontrés



RENDEZ-VOUS AVEC DES EXPERTS



Les rivières sont croisées ou longées par des réseaux souterrains (électricité, télécommunication, gaz, eau potable, ...) ou aériens (lignes électriques, téléphone, etc.). Elles sont parfois contraintes par des digues.

Afin de protéger ces réseaux et d'éviter les incidents lors des travaux, une réforme dite anti-endommagement impose aux entreprises et maîtres d'ouvrages travaillant à proximité de réseaux, d'avoir une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Tout projet de travaux en rivière, qu'il se situe en milieu urbain ou rural, nécessite que l'un des salariés du maître d'ouvrage soit titulaire d'une AIPR « concepteur ».

LES OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques et réglementaires
- Échanges de pratiques
- Livret AIPR - Concepteur
- Apports techniques, Concepteurs, Encadrants.

PUBLIC



Professionnels, Agents territoriaux, Bureaux d'études, Techniciens, Gestionnaires de digues, Maître d'ouvrage en régie ou avec des prestataires externes pour des travaux (restauration cours d'eau, abattage d'arbres à proximité de réseaux), Concepteurs, Encadrants.

INTERVENANT



Pierre DELHOMMEAU, ingénieur en aménagement paysager, Formateur indépendant depuis 2024 (société AKENATIVE), certifié AIPR depuis 2018, Intervenant dans l'accompagnement à la taille raisonnée des arbres et arbustes et à l'entretien de la ripisylve, Spécialiste dans la sécurité pour l'utilisation de matériel technique et plan de gestion différenciée des espaces verts.

PROGRAMME

 **ACCUEIL CAFÉ 9H00-9H30**

 **PREMIÈRE PARTIE 9H30-12H30**

IDENTIFIER ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS :

- Contexte réglementaire anti endommagement
- La responsabilité des acteurs (opérateurs, encadrants, concepteurs).
- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux
- La règle des 4A
- Mesures à respecter en cas d'accident

 **DEUXIÈME PARTIE 14H00-15H00** 

VISITE DU PARC DU VALLON EN LIEN AVEC LA THÉMATIQUE DE LA GESTION DE L'EAU (ACCESSIBLE À PIED) :

Laissé à l'abandon durant des années, le parc du Vallon retrouve sa fonction de quatrième poumon vert de la ville de Lyon dans le cadre du Grand Projet de Ville de La Duchère. La remise à l'air libre du ruisseau des Gorges et les ouvrages de limitation du risque Inondation participent à sa revalorisation.

INTERVENIR À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs affleurants sur la base d'un récépissé de DT
- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux



 **TROISIÈME PARTIE 15H30-18H00**

ÉVALUATION CERTIFIANTE PAR QCM

Passage du QCM en salle informatique avec entraînement à l'examen sur la plateforme de test AIPR. Passage de l'examen certifiant sur la plateforme Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC :

Le Centre de Formation et de Promotion
Horticole Lyon-Ecully

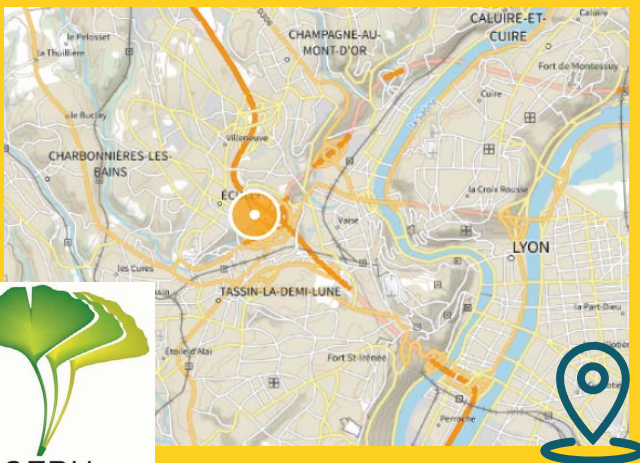


Possibilité de prise en charge
par votre OPCO - Contactez-nous !

CONTACT

Julie PICHOT
julie.pichot@arraa.org
06 22 79 64 97

ILS NOUS ACCUEILLENT SUR LEUR TERRITOIRE



INSCRIPTION

SESSION 1 :

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE ICI
JUSQU'AU 18 MAI 2026



SESSION 2 :

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE ICI
JUSQU'AU 2 NOVEMBRE 2026



REPAS ET HÉBERGEMENT

Possibilité de réservation au restaurant inter-entreprise.
Formule entrée/plat/dessert : 20€ par personne.
Renseignez votre choix dans le bulletin de pré-inscription.
Nombre de places limité. Ne tardez pas à vous inscrire !

